Environnement Canada
Service canadien de la faune

Environment Canada
Canadian Wildlife Service

HABITATS

Volume 2, n° 1 – Janvier 1991

L'avenir des oiseaux marins est entre bonnes mains

par Gilles Chapdelaine, Service canadien de la faune

Les inventaires, la recherche et l'élaboration de mesures de conservation des oiseaux de mer sont des activités qui n'ont cessé de croître depuis les vingt dernières années au Service canadien de la faune (SCF), tant au niveau national que régional. Présentement, deux biologistes maintiennent la cadence de ces activités pour la région du Québec.

Le rôle du SCF dans la protection des oiseaux marins a débuté dès l'adoption et la mise en application de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* en 1916. En incluant les Alcidés, un groupe d'oiseaux marins très spécialisés et représentés par des espèces telles que le Petit Pingouin, la Marmette de Troïl et le Macareux moine, dans la catégorie des espèces non gibiers, on corrigeait une situation inacceptable en interdisant des pratiques séculaires d'exploitation de la faune qui auraient conduit indubitablement à la disparition de ces espèces sur la Basse-Côte-Nord.

C'est dans ce contexte qu'en 1925 le gouvernement canadien créait dix refuges d'oiseaux migrateurs le long de la Basse-Côte-Nord, plus précisément entre Sept-Îles et Blanc-Sablon. Ces refuges sont d'autant plus importants qu'on y retrouve encore de nos jours une communauté d'oiseaux marins très représentative du milieu marin du golfe du Saint-Laurent.

Depuis 1925, tous les cinq ans, le SCF effectue des inventaires afin de déterminer les tendances et les changements qui se produisent au sein de la communauté d'oiseaux marins du golfe. Ce système de «monitoring», l'un des plus vieux au monde, a émontré la nécessité de réaliser de tels dénombrements pour être en mesure de jauger l'efficacité des actions entreprises en vue de conserver les oiseaux migrateurs. Les inventaires effectués tous les cinq ans ont permis, entre autres, de vérifier l'efficacité de l'instauration d'un système de gardiennage. C'est à ce niveau que se créée le dialogue entre l'équipe responsable de la mise en application de la loi et les biologistes affectés aux inventaires des populations d'oiseaux marins.

Le Service canadien de la faune effectue régulièrement des inventaires et des travaux de recherche sur les populations d'oiseaux marins du golfe.

Aujourd'hui, le concept de « monitoring » des populations d'oiseaux marins déborde le contexte dans lequel il s'était développé sur la Basse-Côte-Nord. Le système du Saint-Laurent a été divisé en cinq régions dans lesquelles ont été identifiées d'importantes colonies d'oiseaux marins à inventorier tous les cinq ans. Les tendances à la hausse ou à la baisse des espèces d'oiseaux de mer peuvent donc nous informer sur l'état de santé du milieu marin. Ainsi, en 1967, on a pensé que le Fou de Bassan de l'île Bonaventure pouvait être choisi comme espèce bio-indicatrice du milieu marin.

Rappelons que le SCF–région du Québec a une responsabilité internationale concernant le Fou de Bassan puisque plus de 70 % de la population nord-américaine niche dans le golfe du Saint-Laurent. En 1969, la population du Fou de Bassan de l'île Bonaventure se chiffrait à environ 20 500 couples, un niveau jamais atteint depuis le début du

siècle. Puis elle diminua jusqu'en 1976 pour atteindre 16 400 couples. Parallèlement aux inventaires, les biologistes, préoccupés par ce déclin, ont mis sur pied un programme de recherche sur la productivité et l'analyse des contaminants retrouvés dans les oeufs.

Il s'avéra que la très basse productivité enregistrée alors était la conséquence d'un faible taux d'éclosion des oeufs. Ainsi, la raison du déclin du Fou de Bassan était connue mais nous n'avions pas encore trouvé la cause d'un taux d'éclosion si faible. L'analyse des oeufs révéla un haut taux de contaminants appartenant à un groupe de composés de substances organochlorées dont le DDT et ses dérivés. Cette donnée appuyait l'hypothèse d'une contamination des oeufs. Par la suite, cette hypothèse devait être confirmée car, suite au bannissement de l'utilisation du DDT qui était largement utilisé dans la lutte contre les insectes ravageurs en milieux agricole et forestier, on enregistra une nette amélioration de la productivité. La population du Fou de Bassan a connu une nouvelle période de croissance et atteignait un niveau record de 24 500 couples en 1989.

Ceci illustre bien la philosophie qui sous-tend les nombreux inventaires réalisés par les biologistes affectés aux populations d'oiseaux marins. Les inventaires répétés à une fréquence régulière permettent de détecter les tendances mais n'identifient nullement les causes de ces tendances. C'est pourquoi il faut y associer très souvent des programmes de recherche qui consistent à mesurer certains paramètres sensibles à des modifications du milieu ou à d'autres stress environnementaux.

Actuellement, toutes les informations pertinentes aux recensements des colonies d'oiseaux marins sont consignées dans la banque informatisée des oiseaux marins (BIOM). On y enregistre non seulement les inventaires réalisés par le SCF mais également ceux d'autres organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux voués à la conservation de la faune et des habitats. Ceux-ci disposent parfois de renseignements qui rendent plus exhaustive l'image globale de la distribution et de l'abondance des oiseaux marins dans le système du Saint-Laurent. Ces données sont également disponibles aux organismes désireux de protéger et de mettre en valeur des habitats utilisés par les oiseaux de mer. Toutefois, toute demande doit être suffisamment explicite quant aux raisons qui nécessitent l'utilisation de BIOM.

Présentement, le dossier concernant l'impact de l'industrie de la pêche sur les Alcidés dans la région de la Basse-Côte-Nord nous préoccupe beaucoup. L'exploitation des stocks de poissons de fond tels que la Morue et le Hareng a constitué pendant longtemps la principale activité des pêcheurs du golfe. Mais le plafonnement des captures et la diminution des stocks ont amené les responsables des pêcheries et les pêcheurs à se tourner vers d'autres espèces de poissons pour combler un revenu que les poissons de fond ne pouvaient plus soutenir. Ces espèces qu'on qualifie de poissons « fourragers» sont le Lançon et le Capelan.

Or, depuis deux ans déjà, il est de plus en plus question d'une exploitation à grande échelle du Capelan de la Basse-Côte-Nord. À cet endroit, il y a toujours eu une exploitation artisanale et les statistiques indiquent qu'au cours des dix dernières années les captures québécoises ont été de l'ordre de 500 tonnes métriques (tm) par année comparativement aux 30 à 35 000 tm récoltées dans les eaux avoisinantes de Terre-Neuve. Mentionnons également que de 20 à 25 000 tm sont aussi utilisées par les Terre-Neuviens comme appâts et fertilisants.

À titre expérimental, un quota de 6 000 tm a été alloué aux pêcheurs de la Basse-Côte-Nord en 1998 et 1999 et, d'après les biologistes affectés au domaine des pêches, il s'agit là de

Mesure de l'aile d'une Mouette tridactyle, à l'île du Corossol (baie de Sept-Îles)

quotas tout à fait justifiables. Toutefois, ils admettent qu'ils ne connaissent pas la disponibilité de la ressource et aucune information n'existe à ce sujet pour le golfe du Saint-Laurent. Devant une telle situation, nous sommes particulièrement inquiets des conséquences à court et à moyen terme sur les populations d'oiseaux marins qui nichent dans le golfe car le Capelan représente une source de nourriture essentielle pour leur survie et le maintien d'un haut taux de productivité.

En 1990, un programme de recherche a été mis sur pied aux îles Sainte-Marie dans le but d'obtenir des données biologiques sur les types de proies, la fréquence d'alimentation et la quantité de poissons consommés durant une saison. Par la même occasion, une série de paramètres sensibles à la disponibilité de la nourriture dans le miileu sont mesurés tels que la productivité, la croissance des poussins et les cycles d'attente des oiseaux aux colonies. Les espèces indicatrices qui ont été sélectionnées sont le Petit Pingouin et le Macareux moine. Des données sont également recueillies pour la Marmette de Troïl mais certaines difficultés logistiques nous empêchent d'entreprendre une étude aussi détaillée avec cette espèce. Le programme de recherche doit être poursuivi jusqu'en 1992 et le prochain inventaire des oiseaux marins des refuges de la Basse-Côte-Nord devrait avoir lieu en 1993.

Des travaux d'inventaires et de recherche sont également effectués dans les milieux marins de l'Arctique. La Marmette de Brünnich, qui est en quelque sorte la contrepartie de la Marmette de Troïl des mers boréales, est l'espèce coloniale la plus abondante dans les eaux arctiques. Elle fait partie d'un programme national auquel les biologistes de la région du Québec adhèrent par des études réalisées à l'île Akpatok dans la baie d'Ungava. On effectue à cet endroit le même genre de recherche que sur la Basse-Côte-Nord.

Somme toute, ce ne sont pas les projets et les défis qui manquent à la section des oiseaux marins.■

Une force active sur laquelle vous pouvez compter

par la Fondation de la faune du Québec

La Fondation de la faune du Québec a été créée en 1984 pour promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. Organisme à but non lucratif, elle exerce son mandat sur l'ensemble du territoire québécois. Devenue active par réglementation au début de l'année 1988, la Fondation a financé son premier projet le 27 avril de la même année, soit l'acquisition de l'île aux Lièvres, en octroyant la somme de 26 625 $ à la Société Duvetnor inc.

La Fondation réalise et finance des projets concrets de protection et de mise en valeur des habitats, d'acquisition de connaissances et de sensibilisation.

Les **projets de protection** sont ceux qui visent à garantir le maintien d'habitats existants, à empêcher la dégradation d'habitats et à assurer la sécurité de sites où des travaux de mise en valeur sont réalisés.

Les **projets de mise en valeur** visent à accroître la productivité naturelle des habitats, favorisant l'alimentation, la reproduction et le repos des espèces fauniques.

Les **projets d'acquisition de connaissances** ont pour but d'évaluer et d'améliorer les techniques existantes d'aménagement ou de développer de nouveaux moyens de mise en valeur des habitats fauniques.

Enfin, **les projets de sensibilisation** visent à éduquer le public et à le sensibiliser davantage à l'importance de la faune et de son habitat comme éléments indissociables de notre qualité de vie.

Ses interventions concernent aussi bien les habitats aquatiques que terrestres et humides. Au cours des deux dernières, elle a investi au-delà de 1 500 000 $ dans 60 projets, réalisés pour la plupart en collaboration avec des partenaires du milieu et totalisant des investissements de plus de 13 500 000 $.

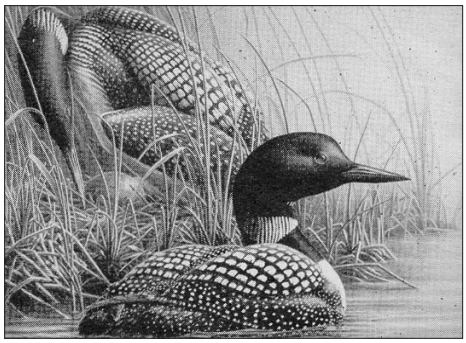

La troisième édition du timbre et de la reproduction à tirage limité sont tirés d'une magnifique oeuvre de l'artiste Pierre Leduc, illustrant un coupe de Huarts à collier au nid.

L'action de la Fondation de la faune du Québec est rendue possible grâce à l'apport des chasseurs, des pêcheurs et des trappeurs qui contribuent 1 ou 2 $ lors de l'achat de leur permis. Elle repose aussi sur la contribution des entreprises telles qu'Alcan, Hydro-Québec et la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins qui ont été reconnues parrains de la Fondation de la faune du Québec en s'engageant à soutenir financièrement son action.

Finalement, elle compte sur la participation du public qui l'appuie par son adhésion et l'utilisation de la carte de crédit Visa Nature de même que par l'achat du timbre et de la reproduction à tirage limité pour la conservation des habitats fauniques.

La troisième édition du timbre et de la reproduction à tirage limité sont tirés d'une magnifique oeuvre de l'artiste québécois Pierre Leduc, illustrant un couple de Huarts à collier au nid. Le timbre est en vente dans les caisses populaires ou à la Fondation de la faune au prix de 6 $. Un feuillet de quatre timbres est aussi disponible au prix de 24 $ à la Fondation. La reproduction, dont le tirage est limité à 1 500 exemplaires, est vendue par la Fondation de la faune au prix de 185 $ (taxe en sus). Tous ces produits sont en vente jusqu'au 31 mars 1991.

La Fondant de la faune du Québec constitue une force active sur laquelle vous pouvez compter... et qui compte sur vous.■

La campagne « Espaces en danger » et le contexte québécois

par Nathalie Zinger, Fonds mondial pour la nature (Canada)

Le développement durable et équitable est devenu le nouveau leitmotiv des années quatre-vingt-dix. Toute stratégie voulant intégrer conservation et économie se doit d'avoir deux volets indissociables, soit d'une part une gestion intégrée du territoire et une utilisation durable des ressources naturelles et d'autre part la protection de la diversité biologique en tant que « capital nature ».

C'est dans ce contexte que le Fonds mondial pour la nature inaugurait, en septembre 1989, sa campagne **Espaces en danger** afin de donner une vision d'ensemble, au niveau national et régional, du problème de la protection de sites naturels et aussi afin de réunir toutes les actions locales dans une perspective globale.

L'objectif de la campagne **Espaces en danger** est de conserver la diversité biologique du Canada en protégeant au moins un échantillon représentatif de chacune des régions naturelles du pays d'ici l'an 2000. Ainsi, conformément aux recommandations exprimées par la Commission mondiale sur l'environnement et l'économie (Rapport Brundtland), l'objectif vise à assurer la préservation de 12 % des terres et des eaux du Canada. Outre l'échéancier de dix ans, les mots clés de cet objectif sont la protection et la représentativité adéquate des régions naturelles.

Après un an de campagne, seuls les gouvernements fédéral, ontarien et manitobain ont appuyé l'objectif de la campagne et se sont engagés à compléter leurs réseaux respectifs de parcs et de sites protégés d'ici l'an 2000. Aussi, dans le premier rapport d'étape de la campagne **Espaces en danger**, le président du Fonds mondial pour la nature, Monte Hummel, a expliqué le peu de résultats tangibles dans la protection des sites naturels à travers le pays par « l'inaction dynamique » des gouvernements. Par contre, plus de 150 organismes non gouvernementaux ont appuyé la *Charte canadienne des sites naturels* et au-delà de 200 000 individus l'ont signée.

Cette charte énonce la nécessité de protéger la diversité biologique par la création d'un réseau de sites représentatifs, expose l'urgence d'agir avant la fin de la décennie et propose une série de mesures nécessaires afin d'assurer la protection de ces sites naturels.

En 1984, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche publiait une carte des régions naturelles du Québec, qui sert de cadre de référence pour la campagne **Espaces en danger**. Des 43 régions naturelles identifiées, seulement 10 sont adéquatement représentées par des parcs nationaux, des parcs de conservation et des réserves écologiques. Au Québec, les sites protégés par un statut légal constituent moins de 0,5 % du territoire.

L'absence d'intégration entre le réseau de parcs du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et celui des réserves écologiques du ministère de l'Environnement rend difficile l'évaluation de la représentativité des autres régions naturelles. Ainsi, 6 régions naturelles sont partiellement représentées par des parcs de récréation, quelques réserves écologiques et la série des autres territoires définis comme

protégés. De plus, aucun parc fédéral ou provincial et aucune réserve écologique n'existent au sein des 27 autres régions naturelles dont 20 se retrouvent dans le Nord québécois.

Bien que la protection légale de ces sites soit assurée, leur intégrité peut parfois être menacée entre autres par une mauvaise utilisation du territoire, un manque d'entretien des infrastructures, une absence de gestion intégrée, un zonage inapproprié et dans certains cas une exploitation excessive.

Ce bref survol de l'état de la protection des espaces naturels au Québec serait incomplet s'il n'était fait mention cependant de deux annonces importantes. Tout d'abord, en avril dernier, une entente fédérale-provinciale a été signée en vue de la création du parc marin du Saguenay. Puis, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a annoncé la mise en réserve de 20 site de parcs potentiels au nord du 49e parallèle. Ces deux éléments ont d'ailleurs été parmi les faits saillants de la première année de la campagne **Espaces en danger**.

En 1986, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a décrété un moratoire sur la création de nouveaux parcs dans le sud du Québec. Ce moratoire affecte donc la possibilité d'assurer une représentation adéquate d'au moins cinq régions naturelles situées là où les pressions de développement croissent à un rythme accéléré, et diminue fortement les chances de protéger, dans plusieurs cas, les derniers sites naturels du Sud québécois. Un argument fréquemment invoqué pour justifier ce moratoire est l'absence de budget pour aménager les futurs parcs et pour les rendre accessibles au public grâce à des infrastructures d'accueil. Toutefois, compte tenu de l'urgence de protéger ces milieux naturels, la création de nouveaux sites protégés pourrait être entreprise sans l'obligation d'élaborer immédiatement des plans d'aménagement, ce qui pourrait être étalé sur une période de dix à vingt-cinq ans.

La nécessité d'avoir au Québec une stratégie globale de protection des espaces naturels se fait de plus en plus pressante. L'harmonisation des réseaux de sites protégés dans une perspective de complémentarité permettrait d'assurer adéquatement la représentativité des régions naturelles québécoises. Une coordination entre les agences gouvernementales concernées est primordiale.

Les organismes non gouvernementaux ont également un rôle important à jouer pour préserver la diversité biologique du Québec. Ils possèdent une riche connaissance des milieux naturels et des enjeux locaux et ils ont la capacité de développer des solutions viables au niveau local. Ils font connaître aux législateurs leurs préoccupations et peuvent compléter leurs démarches en appuyant la *Charte canadienne des sites naturels* et en aidant à recueillir des signatures (pétition).

Le défi lancé par la campagne **Espaces en danger** est de taille. Les gouvernements, appuyés par les nombreux intervenants préoccupés par cette cause, ne peuvent s'esquiver s'ils espèrent amorcer le prochain millénaire dans une perspective de développement durable et équitable.

Pour plus d'information sur la campagne **Espaces en danger**, communiquez avec Nathalie Zinger, coordonnatrice pour la région du Québec, au soin de la QLF, au 1822, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, H3H 1E4, (514) 933-7767.■

Plus de 60 groupes s'engagent dans la conservation

par Thérèse Drapeau, Environnement Canada

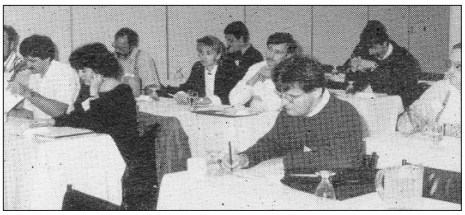

Une soixantaine de groupes ont répondu à l'invitation du Service canadien de la faune en participant au 3e Atelier sur la conservation des habitats, en octobre dernier.

« Ce sont certainement des efforts qui rapportent! » s'exclame Jean Cinq-Mars, directeur du Service canadien de la faune au Québec. Prenant connaissance du nombre de groupes, plus de 60, inscrits au 3e Atelier sur la conservation des habitats qui se tenait les 27 et 28 octobre dernier près de Québec, celui-ci rappelle qu'au début du Plan d'action Saint-Laurent en 1988, on comptait les groupes engagés dans la conservation d'habitats sur les doigts d'une seule main.

Ces ateliers, organisés pour la troisième année consécutive par le Service canadien de la faune d'Environnement Canada, sont des rencontres d'information et de consultation à l'intention des groupes non gouvernementaux qui désirent s'engager dans la conservation d'habitats ou améliorer la qualité de leurs interventions dans ce domaine.

Une trentaine de conférenciers des secteurs public et privé étaient au programme cette année. Divisés en ateliers, les groupes ont eu droit à des présentations techniques sur le processus de conservation et d'aménagement d'habitats, les lois et projets législatifs en ce domaine, mais aussi l'aspect financier, administratif et pratique de la conservation d'habitats.

Certaines corporations et organismes divers sont aussi venus présenter leurs programmes d'aide telles la Fondation de la faune du Québec, Hydro-Québec et la pétrolière Shell, tandis que quelques groupes et municipalités décrivaient la mise en oeuvre de leurs projets de conservation et d'aménagement d'habitats.

On a aussi profité de l'occasion pour procéder au lancement d'un **Répertoire des programmes d'aide** qui rassemble de nombreux renseignements pertinents sur les ressources financières et techniques disponibles dans les organismes gouvernementaux et para-gouvernementaux. Ce document, financé par Environnement Canada, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec et la Fondation de la faune du Québec, avait d'ailleurs été demandé par les groupes lors des ateliers précédents.

Le succès du 3e Atelier sur la conservation des habitats illustre parfaitement un concept souvent galvaudé à notre époque : le partenariat. Comme le soulignait à l'ouverture Jean-Pierre Gauthier, directeur général du service de Conservation et Protection d'Environnement Canada au Québec, « Ici, nous avons de part et d'autre quelque chose à offrir; dès lors, on peut réellement commencer à parler de partenariat ».■

Nouvelles brèves

Problèmes d'érosion des îles du Saint-Laurent entre Montréal et Sorel

par Denis Lehoux
Service canadien de la faune

Le 9 novembre dernier, le Centre Saint-Laurent, le Service canadien de la faune (SCF), la Garde côtière canadienne ainsi que la firme de consultants Argus signaient un accord de financement dans le but de mieux documenter les problèmes d'érosion que connaissent les îles du Saint-Laurent entre Montréal et Sorel.

L'étude, qui sera déposée en mars prochain, permettra de cartographier toutes les îles en érosion active de ce secteur, d'identifier les mécanismes responsables du phénomène, d'effectuer des recommandations sur les techniques de stabilisation à privilégier et de proposer des projets pilote qui pourraient être mis de l'avant dès l'an prochain.

Les quelques données dont dispose déjà le SCF révèlent que près de 75 % des îles présentes dans ce secteur connaissent des problèmes d'érosion et que, pour 25 % d'entre elles, ce phénomène pourrait toucher 30 % et plus de leurs rives. Les îles les plus sévèrement affectées, dont certaines présentent une grande valeur faunique, se retrouvent à moins de 600 mètres de la Voie maritime et sont sous l'influence directe du passage des bateaux (batillage). Les travaux qui viennent de s'amorcer, suite à l'accord de financement, répondent donc à un urgent besoin.

Près de 75 % des îles comprises entre Montréal et Sorel connaissent des problèmes d'érosion.

Contribution importante des États-Unis au Plan conjoint des habitats de l'Est

par Raymond Sarrazin

Le Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE), le plus vaste programme de conservation des terres humides dans l'est du Canada, vient d'obtenir du gouvernement fédéral des États-Unis un financement de 1 913 500 $ par l'entremise de la *Migratory Bird Conservation Commission*. Le Québec bénéficiera de 482 500 $ de cette somme.

Le PCHE fait partie d'un programme international que l'on appelle le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. Ce dernier a été signé en 1986 par le Canada et les États-Unis, à la suite du déclin des populations d'oiseaux aquatiques et de la perte de terres humides sur tout le continent. Le PCHE, créé en 1989, vise à protéger au cours des quinze prochaines années 1,8 million d'hectares de terres humides dans l'est du Canada.

Cet effort international permettra d'acquérir 2 500 hectares importants dans les terres humides de l'est du Canada, de protéger en plus 32 800 hectares de terres humides par l'intermédiaire d'ententes à long terme, et de rétablir la qualité de 1 730 hectares supplémentaires de marais.

Programme de reconnaissance environnementale

par Thérèse Drapeau
Environnement Canada

Les contacts entre les groupes de conservation, les organismes gouvernementaux et les fondations privées se sont établis d'une façon extrêmement stimulante depuis quelques années et le rôle des groupes non gouvernementaux s'annonce très important pour la conservation des habitats.

Sans l'appui des groupes et leur engagement dans des projets concrets à l'échelle locale et régionale, l'atteinte des grands objectifs de conservation tels ceux établis par le Plan d'action Saint-Laurent ou le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine serait impossible.

C'est pourquoi le Service canadien de la faune a décidé de mettre sur pied un programme afin de reconnaître publiquement l'action d'un groupe non gouvernemental pour la conservation d'un habitat. Chaque année, un comité effectuera un choix parmi les groupes mis en nomination par les fondations privées, les organismes nationaux ou régionaux de conservation. On privilégiera l'impact de l'action du groupe sur la protection des habitats au Québec, son engagement au sein

de la communauté ainsi que l'origine des projets, leur permanence et leur ampleur.

Le Service canadien de la faune remettra aux lauréats des différentes catégories un certificat officiel ainsi qu'un cadeau symbolique, en collaboration avec les commanditaires qui participeront à ce programme.

Pour obtenir davantage d'information ou un exemplaire de cette publication, communiquez avec la Direction de la conservation et du patrimoine écologique du ministère de l'Environnement du Québec au 2360, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy, Québec G1V 4H2, (418) 644-3355.■

Connaissez-vous les habitats floristiques du Saint-Laurent?

par Chantal Dubreuil
Ministère de l'Environnement du Québec

Tout comme les espèces fauniques, les espèces floristiques doivent pour se reproduire et se développer, trouver dans le milieu qui les héberge les conditions favorables. À chaque espèce ou groupe d'espèces correspond donc un habitat donné réunissant tous les paramètres biophysiques indispensables à l'espèce ou au groupe d'espèces. On parle alors de la notion d'habitats floristiques.

Les habitats floristiques sont nombreux et diversifiés le long du Saint-Laurent. Pour vous familiariser avec les plus fréquents et les plus représentatifs des différentes régions du Saint-Laurent ou encore pour connaître ceux qui hébergent des plantes rares, rien n'est plus simple. Il suffit de consulter la nouvelle publication intitulée *Portrait de la flore et de la végétation du Saint-Laurent*, réalisée dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent.

Si vous désirez protéger ou aménager un site naturel ou encore savoir si votre site est susceptible d'héberger des plantes rares, cette publication peut vous intéresser. Toutefois, comme il s'agit d'une étude synthèse, vous ne retrouverez pas l'information détaillée pour votre région.

Profitez de l'occasion

Les organismes environnementaux, les municipalités, les MRC et les fondations privées intéressés à communiquer aux lecteurs du bulletin *Habitats* des nouvelles concernant leur projet de conservation des habitats, peuvent le faire en nous faisant parvenir leur texte aux dates suivantes :

- le 8 février, pour le numéro qui sera publié en avril;

- le 2 juillet, pour le numéro qui sera publié en septembre.

Les textes doivent être accompagnés, dans la mesure du possible, de photos ou diapositives.

Tous les organismes sont donc invités à nous faire part de leur expérience dans les divers domaines reliés à la protection des habitats ou à nous transmettre des informations concernant leur projet de gestion d'un site, de mise en valeur pour le public, d'aménagement faunique ou d'acquisition d'habitat.

Pour plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec Francine Hone, au bureau du Service canadien de la faune.

Rappel important

Le 1er mars 1991 constitue la date limite pour la présentation de projets dans le cadre du Programme d'aide à la gestion et à l'acquisition des habitats. Pour plus d'information et pour obtenir les lignes directrices, communiquez avec Francine Hone au Service canadien de la faune.

HABITATS est publié et distribué gratuitement par le Service canadien de la faune dans le but de favoriser l'échange d'information entre les divers organismes qui s'intéressent à la protection des habitats.

Les personnes qui désirent participer à cet échange et faire part de leurs expériences dans les divers domaines reliés à la protection des habitats peuvent le faire en rédigeant un article et en communiquant avec Francine Hone, au Service canadien de la faune.

Les textes ou l'information contenus dans ce bulletin peuvent être reproduits en indiquant le nom de l'auteur et la source, HABITATS.

Les opinions exprimées dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques d'Environnement Canada.

On peut rejoindre la direction en écrivant à l'adresse suivante :

HABITATS
Environnement Canada
Service canadien de la faune
C.P. 10100, 9e étage
1141, route de l'Église
Sainte-Foy, Québec
G1V 4H5

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0847-2947